

# REGLEMENT TRAILHOUNET DES FILHOLS

**ART 1:** Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'une licence délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou la Fédération Française de Triathlon en cours de validité à la date de la manifestation
- ou d'une licence délivrée par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) ou l'UGSEL (Union Gymnastique et Sportive de l'Enseignement Libre), en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Courses 8.5 et 11 km ouvertes à toutes les catégories à partir des Cadets : année de naissance 2002 et avant Rando ouverte à tous (sans certificat médical), marche avec bâtons autorisée, sans classement.

**ART 2:** Trail : 8.5 km nocturne et 11 km. 1 ravitaillement sur le trail nocturne, 2 Ravitaillements sur le 11 km, ainsi qu'à l'arrivée. Course ouverte à partir des cadets (2002) sur le 11 km.

**Semi-autonomie, bidon ou camelbak obligatoire sur les 2 distances 8.5, 11. ECOGOBELET fourni à l'arrivée**

Départ et arrivée des courses et de la rando place du hameau. Trail nocturne le samedi 16 juin départ 22h00 D+ 206m.

Départ de la rando à 9H00, départ du 11 km à 9H30 D+ 240m. Course enfants à 11h15 sans classement 550 m.

**Retrait des dossards** magasin foulés Toulouse Rouffiac le vendredi 15 juin de 13h00 à 18h00 et le samedi 16 de 10h00 à 12h00, sur place à partir de 20h30 le samedi et 7h30 le dimanche jusqu'à 15 mn avant le départ de chaque course.

**ART 3:** La circulation sera réglementée sur la partie du circuit bitumée. Signaleurs et secouristes de l'ADSSB assureront le bon fonctionnement de l'épreuve. Les coureurs doivent respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte ou traverse des voies ouvertes à la circulation.

**ART 4:** Les organisateurs sont couverts par une responsabilité civile souscrite auprès de la Sauvegarde/GMF.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux participants non licenciés de souscrire une police couvrant les dommages corporels éventuels liés à la pratique sportive (code du sport L 321-4), avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

**ART 5 :** Les coureurs qui abandonnent ou se blessent, et dont l'état de santé ne nécessite pas une évacuation d'urgence, doivent rejoindre par leurs propres moyens un point de rapatriement (signaleur ou ravitaillement) dans les meilleurs délais, et au plus tard avant le départ du signaleur en poste. Le non-respect de cette obligation engage la responsabilité du coureur vis-à-vis de l'organisateur.

**ART 6:** Produits régionaux aux **3 premiers scratch et 1<sup>er</sup> de chaque catégorie** C,J, S, M1, M2, M3, M4, H et F sur les 2 distances. **5 premiers scratch hommes et femmes pour la course combinée.** Lot ou produits régionaux à chaque participant. Apéritif offert à tous. Grillades après course le dimanche : 10 € sur réservation jusqu'au 14/06

**Récompenses du trail nocturne le samedi à 23h15**

**ART 7: INSCRIPTIONS LIMITEES A 200 COUREURS trail nocturne et 300 pour le 11km COMBINE COMPRIS**

Inscriptions reçues par correspondance jusqu'au vendredi 15 juin 2018 : **LAS GROULOS LONGAGNOS - Trailhounet des Filhols – siège social Mairie – 31340 Villemur/Tarn.** Contacts : **M. BOYER** : 06.73.50.54.57 ou **H. BENECH** : 06.13.66.04.19

e-mail : [lasgroulos.longagnos@orange.fr](mailto:lasgroulos.longagnos@orange.fr)

Sites internet : <http://traildesfilhols.jimdo.com>

Tarif : 10 € pour le trail nocturne, 11 € pour le 11 km, 5 € pour la rando Adulte, 3 € pour les enfants, combiné :  
nocturne + 11km : 19 € – Repas après course le dimanche: 10 € sur réservation (places limitées) – 6 €  
enfants moins de 12 ans - Chèque à l'ordre de «Las Groulos Longagnos »

**!!!!!!!Pas d'inscription sur place, clôture des inscriptions par internet le 15/06/18 à 22 h00 pour le trail nocturne et le 16/06/18 à 12h00 pour les autres courses.**

***Seules les inscriptions complètes (avec certificat médical et paiement) seront prises en compte. Inscription non remboursable. Pas d'annulation possible.***

**Chronométrage par puce (Chronostart)**

***Je m'engage à restituer la puce, dans le cas contraire elle me sera facturée 5 €.***

**ART 8:** Les coureurs doivent obligatoirement signer leur bulletin d'inscription, cette signature valant acceptation sans réserve du règlement. La participation aux courses se fait de façon personnelle et nominative.

Interdiction de rétrocéder son dossard à une tierce personne sans prévenir l'organisation ou de courir sans dossard.

Chacun de ces coureurs sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué durant les épreuves. Le dossard doit être porté bien en vue sur la poitrine, le non-respect pourra entraîner la mise hors course.

**ART 9:** Droit à l'image : les participants s'engagent à accepter sans condition leurs prises de vues ou de son, ainsi que l'exploitation de celles-ci à titre informatif, publicitaire ou promotionnel. Les droits de production d'images sur le Trail des Filhols sont réservés, aussi les professionnels audiovisuels doivent obtenir une autorisation auprès de l'organisation.

**ART 10:** L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement. Le fait d'être inscrit à la course implique son acceptation. En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout accident ou incident, survenu lors de la course y compris toute défaillance consécutive à un mauvais état de santé.

Epingles non fournies

Le 11 km est inscrit aux **Challenges des Trails Running d'Occitanie** et **challenge Running FOUL&ES des coteaux**, le trail nocturne est inscrit au **Challenge Raphael Levy - la Dépêche du midi**